



*#formation #creation #entreprise #paysage*

## L'Unep lance une formation dédiée aux futurs créateurs ou repreneurs d'entreprise du paysage

Paris, le 28 juin 2021 – L'Unep - [Union Nationale des Entreprises du Paysage](#) - annonce le lancement de la formation en e-learning « Créateurs d'entreprise du paysage », qui vise à transmettre l'ensemble des bonnes pratiques et compétences nécessaires à la réussite d'un projet d'installation : définition de son projet d'entreprise, gestion financière, ressources humaines, marketing... Cette formation à distance s'adresse à tous les futurs créateurs ou repreneurs d'entreprise, issus du paysage ou d'un autre secteur d'activité.

### Valoriser un secteur dynamique et embarquer les jeunes dans le paysage

D'abord portée par l'Unep à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2018, cette formation certifiante en e-learning est désormais accessible à l'échelle nationale. En plus d'apporter une base solide aux futurs chefs d'entreprise, créateurs ou repreneurs, ce cycle a pour ambition de mettre en lumière un secteur dynamique, vecteurs d'opportunités et propice à l'entrepreneuriat auprès de publics en questionnement.

La formation d'une durée totale de 35 heures a pour objectif de donner des clés aux créateurs pour augmenter la viabilité de leur projet économique et son bon fonctionnement.

Cette formation s'inscrit dans l'effort continu de la filière d'**accompagner les chefs des entreprises du paysage dans leur montée en compétences**. En diffusant plus largement les bonnes pratiques entrepreneuriales, ce cycle contribuera à développer l'attractivité du secteur – qui a de forts besoins en recrutement – et à faciliter la transmission d'entreprises. Dans les 10 prochaines années, près de 4 400 entreprises (viables et installées) seront à transmettre.

Indirectement, l'Unep cherche aussi à attirer les jeunes vers les métiers du paysage. L'entrepreneuriat séduit de plus en plus les jeunes actifs : 45 % des lycéens professionnels et étudiants envisagent de créer ou de reprendre une entreprise\*. En parallèle, 68 % des jeunes Français (18-35 ans) souhaitent travailler au contact direct de la nature\*\*, mais n'osent pas se lancer par manque d'informations sur les opportunités économiques des métiers verts.

### Une formation co-financée par Pôle emploi

Après une phase d'expérimentation en mai 2021, la formation est en cours de certification pour être, à terme, reconnue et référencée par France Compétences au Registre spécifique des formations.

Les candidats sont enregistrés à chaque début de mois, après un entretien préalable avec le CFPAA (Centre Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) de Savoie Bugey. Ils disposent ensuite d'un mois pour suivre le programme complet et valider les différents modules.

Côté financement, les apprenants pourront mobiliser les droits acquis dans le cadre de leur [Compte personnel de formation](#) (CPF), le dispositif de financement public de formation continue, ou bien dans le cadre d'un parcours de formation longue proposée par Pôle Emploi (BP aménagements paysagers).

**Laurent Bizot, président de l'Unep**, analyse : « *Être paysagiste ne s'improvise pas. Cela nécessite des compétences spécifiques, de plus en plus techniques et pointues, pour allier sens créatif et viabilité économique, avec les demandes parfois étonnantes des clients. Nous avons aussi besoin d'être rigoureux dans le pilotage de l'entreprise, tout en faisant preuve de souplesse pour nous adapter aux aléas du métier. L'année 2020 en est le parfait exemple.* ».

## Un apprentissage modulable

L'apprenant est autonome dans ses apprentissages et peut organiser son temps selon son agenda. Cette formation auto-gérée nécessite 35 heures de travail personnel au total en comptant le suivi des cours en vidéos, la consultation des ressources (documents et vidéos) ainsi que l'examen de certification de la formation « Créateurs d'entreprises du paysage ». Les cours se présentent sous forme de 24 témoignages d'experts et entrepreneurs du paysage, livrant leurs conseils et points clés pour lancer leur activité en toute sécurité – avec un accent mis sur la gestion du chantier.

Au programme, 4 modules sur une durée de 35 heures :

- Module 1 : Définir son projet d'entreprise – 7h
- Module 2 : Gestion financière – 14h
- Module 3 : Les relations humaines – 7h
- Module 4 : Marketing et commercialisation – 7h

**Pour visionner la vidéo de présentation de la formation, cliquez [ici](#)**

**Pour plus d'informations sur la formation, cliquez [ici](#)**

\* Selon une enquête menée par le MOOVJEE (Mouvement pour les jeunes et les étudiants entrepreneurs) avec Opinion Way et le CIC sur l'intention entrepreneuriale des jeunes, 2019

\*\*Selon une enquête Yougov pour l'Unep sur l'attrait des jeunes pour les métiers verts, janvier 2021



### À propos de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage

[www.lesentreprisesdupaysage.fr](http://www.lesentreprisesdupaysage.fr)

L'Unep est la première organisation professionnelle représentative des 29 550 entreprises du paysage reconnue par les pouvoirs publics. Ses missions consistent à défendre et promouvoir les intérêts de la profession, et à informer et aider ses adhérents (74 % d'entre eux ont moins de 10 salariés) dans leur vie d'entrepreneur. Son organisation en unions régionales lui permet d'entretenir des relations de proximité avec ses adhérents. Les engagements de service de l'Unep sont certifiés selon le référentiel Quali'OP depuis 2006 ; en 2014, l'Unep obtient le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (RSE).



### CONTACTS PRESSE

Agence Hopscotch PR

Anna Kaiava / 01 41 34 21 05 - [akaiava@hopscotch.fr](mailto:akaiava@hopscotch.fr)

Tina Meunier / 01 58 65 01 21 – [tmeunier@hopscotch.fr](mailto:tmeunier@hopscotch.fr)

Union Nationale des Entreprises du Paysage

Ariane Selinger / 01 42 33 90 92 - [aselinger@unep-fr.org](mailto:aselinger@unep-fr.org)